

Toulouse, le 13 NOV. 2024

Nos réf.D : DS/ 24019341

**Information aux Riverains :**

Avenue de Bayonne  
Commune de L'Union

**Objet :** information travaux

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la programmation opérationnelle et budgétaire de la métropole, définie avec la municipalité de L'Union, Toulouse Métropole va réaliser la réfection de la couche de roulement de l'avenue de Bayonne, sur la section entre les giratoires avec l'avenue du Mont-Louis et de la rue de Saint-Jean-Pied-de-Port. En amont de cette intervention, des travaux sont également prévus pour réparer les caniveaux et bordures dégradés mais également à l'intersection avec la rue d'Argelès pour créer des traversées piétonnes aux normes. Ce projet permettra de faciliter la circulation automobile, de sécuriser les cheminements des modes doux et de rénover l'espace public.

Ces travaux débuteront au plus tôt le 14 novembre 2024, pour une période de 2 semaines environ. La date de démarrage du chantier et sa durée sont, bien sûr, liées aux événements climatiques qui pourraient retarder la mise en œuvre de l'opération, ou d'autres éventuelles contraintes techniques. Comme pour tout chantier, un certain nombre de gênes momentanées peuvent se produire (bruit, poussière, déviation de circulation, modification temporaire du stationnement), mais sachez que tout est mis en œuvre pour les minimiser. Afin de réaliser ces travaux, la section de l'avenue de Bayonne concernée sera fermée à la circulation (giratoire au niveau de l'allée de Port-Vendres et l'accès au niveau des rues transversales inclus) et la contre-allée sera barrée à plusieurs endroits pour la mettre temporairement en voie sans issue et éviter le trafic de contournement. Une déviation sera mise en place par l'avenue de Mont-Louis, la rue de Biarritz et la rue de Saint-Jean-Pied-de-Port. Les accès aux zones commerciales et au parking du stade seront assurés, aucune intervention n'étant prévue dans les giratoires aux extrémités. Enfin, l'accès des secours sera maintenu. Nous invitons par ailleurs les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) qui rencontreraient des difficultés à se déplacer et notamment les titulaires de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) à se faire connaître.

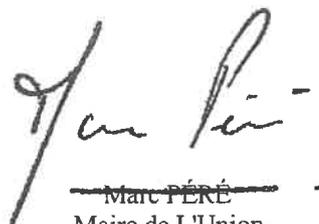
Le directeur de l'Aménagement et du Développement Urbain du Territoire Nord, Monsieur Gilbert Rouquet et le service Projets Espaces Publics (05.67.73.84.99 / territoire.nord@toulouse-metropole.fr) sont à votre écoute et à votre disposition pour vous communiquer des informations, recueillir vos observations et suggestions éventuelles sur le déroulement des travaux.

Si vous aviez le projet de faire intervenir un gestionnaire de réseau (eau, assainissement, électricité, gaz, téléphone ou fibre) pour créer ou modifier un branchement, nous vous demandons de prendre contact, sans délai, avec le Territoire Nord afin d'anticiper cette intervention.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Luc MOUDENC  
Président de Toulouse Métropole



Marc PÉRE  
Maire de L'Union